

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : J. VILLALON

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, A. MAZINGUE-DESAILLY, B. LLORET, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, E. WERFELI.

Absents excusés :

B. VIOLETTE pouvoir à J. VILLALON

C. MONIS-ARRAIOL pouvoir à B. LLORET

E. GUYOT pouvoir à E. WERFELI

M. BOULAY, P. BOULET, E. MIGNON

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20 H 55.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 10 voix pour

Par 2 voix contre

ARRETE le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 3 – commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager des dépenses anticipées sur le budget,

DECIDE d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet,

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 28.

En Mairie, le 18 décembre 2018
Le Maire,
Bernard JACQUEMARD

